

Séance spéciale du 30 avril 2007

À cette assemblée spéciale tenue le trentième jour du mois d'avril de l'an deux mille sept, étaient présents, Messieurs les membres du conseil.

*Monsieur Clément Marcoux (pro-maire)
Monsieur Clément Roy*

*Monsieur Ghislain Pouliot
Monsieur Claude Poulin*

Monsieur Yvan Leblond, maire (absent)

*Monsieur Johnny Carrier (absent)
Madame Myriam Drouin (absente)*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles – Demande à portée collective – dossier # 345700

ATTENDU que le 15 novembre 2005, le conseil de la MRC de la Nouvelle-Beauce déposait à la Commission de protection du territoire agricole une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU que cette demande vise à régir la construction de résidences permanentes et saisonnières dans l'ensemble de la zone agricole de la MRC de la Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que suite à plusieurs rencontres entre les représentants de la Commission de protection du territoire agricole, des fédérations de l'UPA de Lévis / Bellechasse, de la Beauce et de la MRC, les parties en sont venues à un consensus concernant les secteurs visés de même que les conditions applicables à la construction résidentielle en zone agricole;

ATTENDU que la Commission a rendu une orientation préliminaire le 20 mars 2007, laquelle orientation est conforme au consensus établi entre les parties;

ATTENDU que pour la Municipalité de Scott, ceci représente un potentiel de construction de 38 résidences dans les îlots déstructurés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin

2101-04-07

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la Municipalité de Scott accepte l'orientation préliminaire émise par la Commission de protection du territoire agricole concernant la demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA sur le territoire de la MRC de la Nouvelle-Beauce.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Claude Poulin à 19 :08 hres.

Clément Marcoux, pro-maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier